

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760**  
**N°61/2023**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 10  
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8  
NOMBRE DE PROCURATION : 0  
NOMBRE DE SUFFRAGE : 8  
Date de convocation : le 30 novembre 2023

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN, Magali ARNAL, Karine GAILLARD, Edith MARSCHAL, Pascaline GITZHOFER  
Mrs Hervé CLEMENT, Robert HAMON,.

Absents : M. Olivier GUEDON, M. Manuel CABANERO

Pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Hervé CLEMENT

**OBJET : SUBVENTION CAFE COMMUNAL GAL**

**Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Le projet de construction d'un café communal prévu pour l'année 2023-2024 dont le coût prévisionnel s'élève à 317 870,00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du GAL.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES  
CAFE COMMUNAL  
PLAN DE FINANCEMENT

OBJET	MONTANT HT
<b>ETUDES ET DIVERS</b>	
Publications	1 000,00 €
Géomètre	1 500,00 €
Etude de sol	2 350,00 €
Frais de communication	500,00 €
Assistance juridique et expertises	1 000,00 €
Frais de dossier reprographie	500,00 €
Travaux préliminaires diagnostics	600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 450,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 030-213002421-20231205-612023-DE

<b>HONORAIRES</b>	
Maitrise d'œuvre	34 500,00 €
Ordonnancement et Pilotage de chantier (OPC)	2 500,00 €
Contrôle technique	5 950,00 €
Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)	4 470,00 €
Coordonnateur des Systèmes de sécurité et Incendie (CSSI)	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 420,00 €</b>
<b>BRANCHEMENTS</b>	
Raccordement aux divers réseaux	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>TRAVAUX</b>	
CONSTRUCTION	230 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>230 000,00 €</b>
<b>PROVISIONS POUR IMPREVUS</b>	
Etudes	7 000,00 €
Travaux	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 000,00 €</b>
<b>ASSURANCES</b>	
Assurances DO + TRC + RC	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>317 870,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>SUBVENTIONS SUR TRAVAUX</b>	
DETR (20%)	46 000,00 €
REGION (20% sur un plafond de 100 000 €)	20 000,00 €
DEPARTEMENT (10 %)	23 000,00 €
FONDS VERTS (20%)	46 000,00 €
GAL (20%)	46 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>181 000,00 €</b>
<b>EMPRUNTS</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>36 870,00 €</b>

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

**A l'unanimité**

- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **De solliciter** une subvention au titre du GAL
- **D'Autoriser** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 11 décembre 2023 et de la publication le 11 décembre 2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire  
**Nathalie FORGEROU**



Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le



ID : 030-213002421-20231205-612023-DE